

DELIBERATION N° 92/10-08 - CREATION D'UN DEMI-POSTE D'ANIMATEUR à LA M.L.C.

Monsieur REMY, rapporteur, indique à l'Assemblée que le Conseil d'Administration de la M.L.C. envisage de renforcer les activités offertes principalement aux adolescents.

Il propose à cet effet d'examiner favorablement la demande de Monsieur le Président du Conseil d'Administration de la M.L.C. et de procéder à la création d'un demi-poste d'animateur.

*LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
décide à l'unanimité :*

- de créer un demi-poste d'animateur et de procéder au recrutement d'un agent contractuel, qui sera salarié de la Ville, et mis à la disposition de la M.L.C.,

- d'inscrire les crédits nécessaires au budget en cours.